

## PRÉFECTURE DU NORD

## DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES Bureau de la réglementation générale et économique

Tél.: 03.20.30.51.01

-----

## CREATION D'UN CRÉMATORIUM A DUNKERQUE

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Messieurs Hervé et Frédéric VANDENBUSSCHE, gérants de la SARL « Centre Funéraire Grand Littoral », ayant son siège à DUNKERQUE - 61, rue Paul Machy, ont sollicité l'autorisation de procéder à la création d'un nouveau crématorium à DUNKERQUE - Route de Steendam.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales, cette demande est soumise à enquête publique. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de DUNKERQUE - Direction de l'Urbanisme - Place Charles Valentin, du 27 janvier 2014 au 27 février 2014 tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations écrites pourront être également adressées par correspondance au commissaire-enquêteur, siégeant en mairie de DUNKERQUE, et par voie électronique à l'adresse suivante : pref-funeraire@nord.gouv.fr

Le résumé non technique de l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la préfecture du Nord (http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Information-et-participation-du-public/Domaine-funeraire/Crematoriums).

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Messieurs Hervé et Frédéric VANDENBUSSCHE.

Monsieur Serge THELIEZ, désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de DUNKERQUE, les :

- Lundi 27 janvier 2014, de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 5 février 2014, de 14 h 00 à 17 h 00
- Mardi 11 février 2014, de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 21 février 2014, de 9 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 27 février 2014, de 14 h 00 à 17 h 00

Monsieur Roger FEBURIE est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de DUNKERQUE, à la préfecture du Nord, aux heures d'ouverture au public, ou sur le site internet de la préfecture du Nord.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation, assortie ou non du respect de prescriptions, ou un refus.